



Communiqué de presse

Nancy, le 04/12/2025

Signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre l'ARS Grand Est et la Conférence Régionale des directeurs des Centres Hospitaliers du Grand Est

L'Agence Régionale de Santé Grand Est et la Conférence régionale des directeurs des Centres Hospitaliers du Grand Est ont procédé le 4 décembre à Nancy, à la signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) qui donne un cadre structurant, pour les prochaines années, à leurs relations partenariales.

Madame le docteur Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL, Directrice Générale de l'ARS Grand Est, et Monsieur Mathieu ROCHER, président de la Conférence des directeurs des Centres Hospitaliers du Grand Est, ont signé ce COPM en présence de Monsieur Mili SPAHIC, Directeur Général Adjoint et de Monsieur Thomas TALEC, directeur de l'offre sanitaire de l'ARS Grand Est.

Ce contrat marque une étape importante dans la consolidation du dialogue entre les deux institutions. Il établit un **programme de travail commun** pluriannuel, articulé autour de plusieurs axes majeurs :

- **Partager des analyses convergentes** sur les principales problématiques du système de santé : organisation de l'offre de soins, attractivité des métiers, situation financière des établissements, etc...
- **Définir et porter une vision partagée** auprès de l'ensemble des acteurs régionaux.
- **Formuler des propositions conjointes** pour répondre aux besoins des territoires.
- **Accompagner et soutenir les directeurs** dans l'exercice de leurs responsabilités au quotidien, ceci dans le respect des responsabilités de chacun
- **Créer un espace d'échanges et de dialogue constructif**, favorisant une coopération renforcée et durable.

Par ce CPOM, la Conférence des directeurs affirme ainsi son positionnement comme un **partenaire engagé et constructif** auprès de l'Agence dans ces domaines stratégiques pour l'avenir du système de santé du Grand Est.

L'ARS Grand Est et la Conférence des directeurs réaffirment, à travers cette signature, leur volonté commune de renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action publique en santé au service des patients et des territoires.